



APPRENTISSAGE CAP agricole JARDINIER PAYSAGISTE



L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Une insertion dans la vie active

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social
- Le CAP agricole Jardinier Paysagiste est un diplôme délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** (Contrôle en Cours de Formation : CCF et Épreuves Terminales). Les CCF sont organisés tout au long de la formation par les formateurs afin de contrôler les acquis. Les épreuves terminales permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Filière Paysagiste

- 4^{ème} - 3^{ème}
- **CAPa Jardinier Paysagiste**
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- CS dans le secteur du paysage
- BTS Aménagements Paysagers
- Licence Professionnelle en Aménagement du Paysage

Le CAP agricole permet de s'insérer dans la **vie active**, de préparer un baccalauréat professionnel ou un certificat de spécialisation (CS) dans le secteur du paysage. (Entretien des Sols Sportifs Engazonnés).

Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute

Taux de réussite
Voir site internet



Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le
CDFAA de la Corrèze à cette adresse :
<https://cdfaa-de-la-correze.com>

CDFAA de la Corrèze

23 Murat - 19130 VOUTEZAC - 05 55 25 27 64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com

TAUX
D'INSERTION
Voir site internet

TAUX DE
SATISFACTION
Voir site internet



CDFAA de la Corrèze

Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.

Page 1 sur 2



V6-19/10/2021

APPRENTISSAGE

CAP agricole - JARDINIER PAYSAGISTE



Diplôme de niveau 3
Formation en alternance

CDFAA de la Corrèze

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement (drainage), arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement en utilisant de fertilisants et produits phytopharmaceutiques. Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients.

Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac vous propose une formation de **CAP agricole Jardinier Paysagiste** qui répond aux besoins des professionnels.

L'objectif est de permettre à des jeunes motivés par le métier du paysage d'acquérir des savoirs faire techniques et des savoirs être professionnels, et ainsi favoriser leur insertion dans l'entreprise.

Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **840h sur 2 ans** avec la possibilité d'adaptation selon les diplômes acquis.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (12 semaines en 1^{ère} et en 2^e année) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.

➤ Pas de pré-requis particulier hormis la maîtrise de la langue française.

Contenu pédagogique :

➤ Enseignement général :

Mathématiques
(96h)

Français
(96h)

Histoire / Géographie
(48h)

EPS
(48h)

Anglais
(48h)

Economie générale
(12h)

Informatique
(24h)

Biologie / Ecologie
(24h)

Education socio culturelle
(24h)

➤ Enseignement technologique et professionnel :

Economie d'entreprise
(60h)

Agronomie
(24h)

Physique / Chimie
(24h)

Restitution des vécus
(24h)

Aménagement
(144h)

Science et technique de l'équipement
(48h)

Biologie végétale
(36h)

MIP : Gestion différenciée des milieux
(60h)